

ANNONCE LÉGALE

MAIRIE de LACAZE

CONTRAT D’AFFERMAGE POUR LA GESTION ET L’EXPLOITATION D’UN CAMPING A LACAZE

AUTORITÉ DÉLÉGANTE :

Commune de LACAZE (à l'attention de Monsieur le Maire) 6 Place du château 81330 LACAZE.
Courriel : mairie.lacaze@orange.fr / Tél. 05 63 37 55 98.

OBJET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC :

CONTRAT D’AFFERMAGE (Articles L.1411-1 et suivants du CGCT) pour la gestion et l’exploitation d'un camping dit Le Jardin :

- Durée de la délégation : 34 mois (1^{er} mars 2022 – 31 décembre 2024) renouvelable par années pleines.
- Lieu d'exécution de la délégation : 7 Rue du Pont Vieux 81330 LACAZE.
- Nature des biens affermés :
 - Le terrain de 22 emplacements dont :
 - 5 chalets bois équipés
 - 5 bungalows en toile équipés
 - 10 emplacements nus
 - 1 piscine hors sol
 - 1 aire de vidange pour camping-cars
 - L’espace bâtementaire dit « Espace logement »,
 - L’espace bâtementaire dit « Espace Sanitaires» avec douche et WC accès PMR,
 - Le parking d’entrée (à maintenir en libre accès « visiteurs »),
 - Les éléments mobiliers inventoriés,
- Obligations mises à la charge du délégataire :
 - Le délégataire devra assurer les activités suivantes nécessaires au bien être des usagers : Hébergement et ponctuellement accueil touristique, mise en œuvre d'animations à vocation culturelle et environnementale et activités physiques de pleine nature.
 - Le délégataire assurera la charge des frais d’exploitation ainsi que celle des investissements mobiliers qu’il jugerait nécessaire au fonctionnement du service.
 - Il gèrera le service à ses risques et périls et se rémunèrera sur les résultats d'exploitation. A ce titre, le délégataire percevra, auprès des usagers, différents tarifs.
 - Le délégataire devra maintenir en parfait état de propreté les espaces donnés en exploitation et devra veiller, en règle générale, à la parfaite conservation des biens délégués.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

L’appréciation des candidatures sera établie en fonction de la production de documents attestant de la :

- **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession** : Pièces à produire pour la candidature : Formulaires normalisés (DC1, DC2), (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>), extrait Kbis de moins de 90 jours.

- **Capacité économique et financière** :

1) Attestations et certificats, délivrés par les administrations et organismes compétents, (formulaire NOTI 2 ou équivalent).

En ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations pour lesquels la délivrance d’un certificat n’est pas prévue, les candidats feront, sous leur propre responsabilité, une déclaration sur l’honneur dûment datée et signée.

2) Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail.

3) Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts.

4) Attestation sur l'honneur du candidat de ne pas être en état de liquidation judiciaire; ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ; copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

5) Attestation sur l'honneur certifiant le respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés s'il en est redevable.

6) Bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices comptables (établis par un expert-comptable) ou depuis la création de la structure candidate, si elle est plus récente et plus largement tout autre document de nature à justifier de la capacité économique et financière (pour les sociétés en cours de constitution).

- Capacités technique et professionnelle :

1) Document relatant l'expérience professionnelle du candidat sur les 3 dernières années,

2) Production de pièces de nature à justifier de la capacité technique à aménager, gérer et exploiter le service, objet de la présente délégation (moyens techniques notamment, en personnel et en matériel dont disposera le candidat),

3) Liste détaillée des références professionnelles et/ou expériences démontrant l'aptitude à assurer le service public et l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du milieu environnant.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

La description exhaustive des éléments à partir desquels la commission de délégation de service public émettra un avis sur les offres et selon lesquels l'autorité exécutive appréciera les offres au cours des négociations avec les candidats de son choix, est précisée dans le **règlement de consultation et l'ensemble des documents s'y rapportant (descriptif du site touristique, plans de localisation, plans et descriptifs des bâtiments et terrains affermés, projet de contrat d'affermage) qui sont mis à disposition des candidats par demande adressée par courriel en mairie.**

MODALITÉS DE PRÉSENTATION :

Les candidatures et les offres seront transmises chacune dans une enveloppe fermée, réunies dans une enveloppe fermée extérieure portant les mentions suivantes :

"Consultation pour contrat d'affermage – Camping Le Jardin "

Contenu de l'enveloppe extérieure :

- "Première enveloppe" fermée contenant les pièces relatives à la **candidature** portant les mentions : «CANDIDATURE - AFFERMAGE».

- "Seconde enveloppe" fermée contenant les pièces relatives à l'**offre** portant les mentions : «OFFRE – AFFERMAGE».

Cette enveloppe extérieure sera transmise soit par la poste (en recommandé) soit remise contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de LACAZE, 6 Place du Château, 81330 LACAZE

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Mercredi 05 janvier 2022 à 12 heures.

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 21 décembre 2021.